COMMENT S'INFORMER?



Site internet de la concertation (concertation-hyvence.fr)



• Dossier de concertation et sa synthèse disponibles en mairie et sur le site internet du projet



• Vidéo racontant l'histoire méconnue de Lavalduc et d'Engrenier (concertation-hyvence.fr)



Exposition du projet lors de chaque temps d'échange cité au verso

COMMENT PARTICIPER?



• En ligne, sur le site internet de la concertation (rubrique « Je participe »)



(

• Dans les registres papier à disposition dans les mairies de Fos-sur-Mer, Saint-Mitre-les-Remparts, Port-de-Bouc, Istres



Lors des temps d'échanges (voir au verso)



 Auprès des garants pour toute question liée à la procédure de concertation



RTE ET LA CONCERTATION **FONTAINE PROPRE AU** RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Suivant l'article R121-2 du code de

l'environnement. RTE pour ce type de

raccordement (liaison souterraine à 225

kV) n'est pas soumis à concertation pré-

alable du public avec saisine obligatoire

Cependant, compte tenu des exigences

liées à la notion de projet au sens de

l'article L. 122-1 du code de l'environ-

nement, les ouvrages de raccordement,

relevant du même projet que les instal-

lations du client, sont soumis également

à concertation préalable du public. RTE,

à ce titre a établi une co-saisine avec le

RTE participera à la réponse des maîtres

d'ouvrage au bilan des garants de la

concertation préalable CNDP pour ce qui

Les concertations relatives au raccorde-

1 - D'une part, dans le cadre fixé par l'art.

L.121-8 du Code de l'environnement.

en association avec le maître d'ouvrage

du projet global (concertation préa-

lable ou débat public décidés par la

CNDP pour donner suite à sa saisine);

concertation dite « circulaire Fon-

2 - D'autre part, dans le cadre de la

L'objectif de cette concertation décrite

dans la circulaire signée par la ministre

déléguée à l'industrie le 9 septembre

2002, relative au développement des

réseaux publics de transport et de distri-

bution de l'électricité, est de définir, avec

les parties prenantes, élus, services de

ou facultative de la CNDP.

maitre d'ouvrage principal.

le concerne.

ment se déroulent :

taine ».

l'état et les associations représentatives.

Cette concertation Fontaine se déroule en 2 étapes :

- 1 La première étape porte sur la préélectrique :
- 2 La seconde étape consiste au recensement des différentes contraintes et enieux à l'intérieur de cette aire d'étude, à présenter les différentes solutions envisageables pour aboutir au choix de l'une d'entre elles, afin de définir un fuseau de moindre impact.

La concertation Fontaine complète la concertation du public, l'une et l'autre

ties prenantes qui seront impliquées dans la concertation Fontaine les observations du public recueillies lors de la concertation CNDP et concernant le rac-

RTE communiquera sur le site de la

concertation continue ad hoc le fuseau de moindre impact retenu à l'issue de la concertation Fontaine.

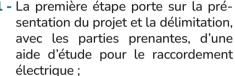
les caractéristiques du projet de raccordement électrique ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement de ce proiet.

Rte

Le réseau

de transport

d'électricité



s'enrichissent mutuellement.

RTE portera à la connaissance des parcordement RTE.

concertation continue ad hoc l'aire d'étude retenue dans le cadre de la concertation Fontaine.

RTE communiquera sur le site de la



HyVence:

PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT ET D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE **RENOUVELABLE ET BAS CARBONE** À FOS-SUR-MER

CONCERTATION PRÉALABLE DU 27 MARS AU 20 MAI

Concertation garantie par

commission nationale du débat public

VENEZ VOUS INFORMER. DÉBATTRE. **ET DONNER VOTRE AVIS**

08/03/2024 11:33



HyVence est un projet de création, à Fos-sur-Mer, d'un parc photovoltaïque flottant et d'une unité de production d'hydrogène renouvelable et

bas carbone grâce à l'énergie fournie par ce parc. Le projet s'implante sur les étangs de Lavalduc et d'Engrenier servant de bassins industriels de

saumure saturée, ainsi que sur le plan d'Aren situé entre les deux.

L'unité de production d'hydrogène serait raccordée au réseau RTE pour compenser l'intermittence de l'énergie solaire. Aussi, le surplus d'électricité produite par le parc photovoltaïque alimenterait le réseau lors des périodes de fort ensoleillement, et a contrario, la production d'hydrogène serait alimentée par le réseau lors des périodes d'ensoleillement plus faible, pour assurer une production constante.

Le projet est calibré pour qu'au global, la quantité d'électricité injectée dans le réseau soit du même ordre de grandeur que la quantité d'énergie soutirée, à l'éhelle de l'année.



Représentation cartographique du territoire du projet

POUR EN SAVOIR PLUS, VENEZ AUX RÉUNIONS LISTÉES CI-CONTRE OU CONSULTEZ LE DOSSIER DE CONCERTATION DISPONIBLE EN MAIRIE OU SUR LE SITE INTERNET CONCERTATION-HYVENCE.FR

UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante qui veille au respect du droit à la participation du public dans l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

En ce qui concerne le projet HyVence, elle a désigné deux garants qui auront pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable, dans le respect des règles, en portant un regard critique sur la transparence et la clarté de l'information, l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position.

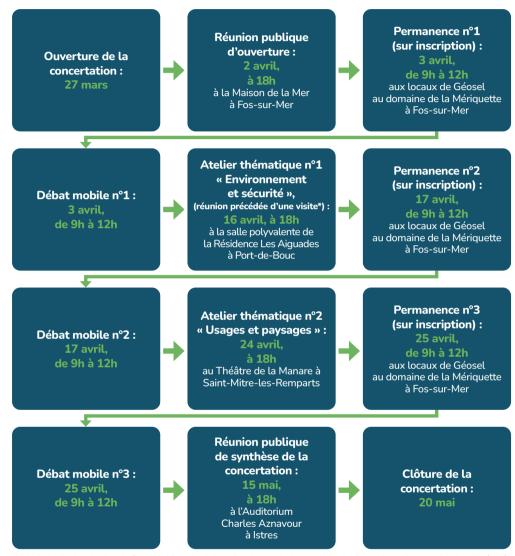
La concertation préalable est un dispositif règlementaire qui vise à associer le public le plus en amont possible à l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Son objectif principal est de permettre de débattre de l'opportunité du projet. Elle porte sur un projet non-finalisé, certaines études étant toujours en cours. Le dépôt de demande d'autorisation environnementale et l'enquête publique ne peuvent avoir lieu qu'après la publication du bilan des garants et de la réponse du porteur du projet.





LE PROGRAMME DE LA SHyVence CONCERTATION PRÉALABLE



* Visite du site d'implantation du projet, à partir de 14h, sur inscription en ligne (concertation-hyvence.fr) dans la rubrique « Je participe » pour des raisons de sécurité

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES TEMPS D'ÉCHANGE SUR LE SITE INTERNET

concertation-hyvence.fr

